

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00296

Numéro SIREN : 529 670 176

Nom ou dénomination : 396 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2021 sous le numéro de dépôt 171



1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

					Exercice N clos le 30/04/2021		Exercice N-1	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
							Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028	12 607 034	030		12 607 034	9 021 164
	immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	12 607 034	048		12 607 034	9 021 164
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			184 804
		Autres* (3)	072	2 473 388	074		2 473 388	2 054 301
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	950 182	086		950 182	2 455
	Charges constatées d'avance*		092	232 149	094		232 149	38 784
	Total II		096	3 655 719	098		3 655 719	2 280 344
	Total général (I + II)		110	16 262 753	112		16 262 753	11 301 508
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	1 680		1 000
	Écarts de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126			
	Réserves réglementées*		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		132	969 000		
	Report à nouveau		134		134	(73 529)		(25 836)
	Résultat de l'exercice		136		136	(127 814)		(47 693)
	Provisions réglementées		140		140			
Total I		142		142	769 337		(72 529)	
Provisions pour risques et charges		154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	818 972		214 800
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	14 394 124	172	14 674 444		11 159 238
	Produits constatés d'avance		174		174			
Total III		176		176	15 493 416		11 374 038	
Total général (I + II + III)		180		180	16 262 753		11 301 509	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 394 124
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 585 870
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Désignation de l'entreprise : 396 ENERGY

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue		et livraisons		215		214		
	biens		intracommunautaires		217		218		
	services*								
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	3 678	154 004
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	3 678	154 004
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				242	131 146	201 630
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244	346	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	131 492	201 630	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(127 814)	(47 626)	
Produits financiers					(III)	280			
Produits exceptionnels					(IV)	290			
Charges financières					(V)	294		67	
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347		(VI)			
Impôts sur les bénéfices*				348		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(127 814)	(47 693)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314 127 814	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
								342	
Deductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		ZFU - TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992						
	ZF-ANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS.		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354 127 814	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables :*		70 842		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372 127 814	

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2021

396 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2021

Désignation de l'entreprise : 396 ENERGY										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	9 021 164	472	3 585 870	474		476	12 607 034				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	9 021 164	492	3 585 870	494		496	12 607 034				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596		585	597	599	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Et le quinze septembre à huit heures quarante,

Les associés de la société **396 ENERGY** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Madame Stéphanie ANDRIEU préside la séance.

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020-2021
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020-2021*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt **sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.)**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 127 814 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice - 127 814 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social 0 €
- Le Solde, soit la somme de..... - 127 814 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouverait ainsi porté à - 201 343 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 16 septembre 2020, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention au sens de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

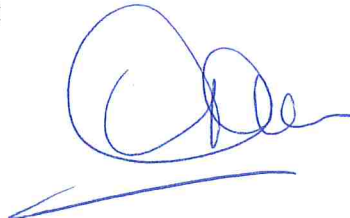
Président de séance
Stéphanie ANDRIEU



Associé
HOLDING EQUINOXE
Représenté par Stéphanie ANDRIEU
Représentant URBASOLAR, Président



Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2
Représenté par Stéphanie ANDRIEU





396 ENERGY
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2021**

www.axiomeassocies.fr



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

396 ENERGY
SAS

au capital de 1 680 euros
529 670 176 RCS Montpellier

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 396 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2021

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **396 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 10 août 2021



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	12 607 034		12 607 034	9 021 164
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	12 607 034		12 607 034	9 021 164
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				184 804
Autres	2 473 388		2 473 388	1 847 173
<i>Total des créances</i>	<i>2 473 388</i>		<i>2 473 388</i>	<i>2 031 977</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	950 182		950 182	2 455
ACTIF CIRCULANT	3 423 570		3 423 570	2 034 432
Charges constatées d'avance	232 149		232 149	245 912
TOTAL GENERAL	16 262 753		16 262 753	11 301 508

PASSIF	2021	2020
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	969 000	
Report à nouveau	(73 529)	(25 836)
Résultat de l'exercice	(127 814)	(47 693)
<i>Total situation nette</i>	<i>769 337</i>	<i>(72 529)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	769 337	(72 529)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	818 972	1 456 080
Autres dettes	14 674 444	9 917 958
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	15 493 416	11 374 038
TOTAL GENERAL	16 262 753	11 301 509

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2021	2020
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		3 678	154 004
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 678	154 004
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	131 146	201 630
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE	346	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		131 492	201 630
RESULTAT D'EXPLOITATION		(127 814)	(47 626)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			67
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(127 814)	(47 693)

		BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL			
Réintégrations			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Divers			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Dont divers			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			127 814
Déficit			
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			70 842
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			198 656

L'exercice clôturé au 30/04/2021 comprend la période du 01/05/2020 au 30/04/2021.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 298 551€.

Evènements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. La centrale est en cours de construction à la clôture de l'exercice.

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent affecte les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021 n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, la construction de la centrale a eu lieu dans des conditions normales. Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 80 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIREN 332 865 131 00076 - APE: 6920Z

Les capitaux propres de la société ont été reconstitués à la suite de l'augmentation de capital. A la clôture de l'exercice, ils ne sont donc plus inférieur à la moitié du capital social.

La SAS URBASOLAR a cédé l'intégralité de ses 100 actions à la SAS HOLDING EQUINOXE le 25/11/2019. Une augmentation de capital, de 680 actions, au profit de la société HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2 a eu lieu en septembre 2020. La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	1000	1000	60%
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2	680	680	40%

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie la société 396 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP.

La société AXPO International SA consolide les comptes de la société selon la méthode de l'intégration globale.

Les autres dettes s'élèvent à 14 674 443,79€ dont 14 394 123,79 € concernent le compte courant de la société HOLDING EQUINOXE et 280 320 € concernent les intérêts courus sur ce compte courant.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 29/07/2021.

Compte tenu des incertitudes liés à cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

La société ne rencontre pas de difficultés financières significatives à la date d'arrêt des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie financière d'exécution (CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC), à hauteur de 889 200 € , pour laquelle la SAS URBASOLAR se porte caution solidaire, au profit de la Préfecture de l'Occitanie, a été conclue le 19/09/2018 ; l'objet étant la garantie d'exécution pour le projet CRE4-1446 lauréat d'un appel d'offres de la commission de régularisation de l'énergie. Cette garantie est limitée à 42 mois et prendra fin le 18/03/2022.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 021 164	3 585 870		12 607 034
<i>Total immobilisations corporelles</i>	9 021 164	3 585 870		12 607 034
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	9 021 164	3 585 870		12 607 034

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2021	Dotations	Reprises	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2021	2020
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
<i>Total créances</i>		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL		

AXIOME AUDIT
 Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Alfa - Bât. G
 521 rue Georges Molins - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 88 35 axiomeaudit@axiomesocietes.fr
 SIRET: 332 845 131 00074 - N° 15 60297

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2020
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	2 473 388	2 473 388		2 031 977
Charges constatées d'avance	232 149	38 842	193 307	245 912
TOTAL DES CREANCES	2 705 537	2 512 230	193 307	2 277 889

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2020
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	818 972	818 972			214 800
Autres dettes	14 674 444	280 320		14 394 124	11 159 238
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	15 493 416	1 099 292		14 394 124	11 374 038

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 740	214 800
Dettes fiscales et sociales		
<i>Total dettes d'exploitation</i>	3 740	214 800
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	280 320	13 643
<i>Total dettes diverses</i>	280 320	13 643
Autres		
AXIOME AUDIT <i>Audit</i> Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	284 060	228 443

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2021	2020
Charges d'exploitation :	38 842	38 784
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>38 842</i>	<i>38 784</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	38 842	38 784
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)		

Nature des produits	2021	2020
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
---	--	--

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :		AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Ailla - Bat. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomaudit@axiomesassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z		
<i>Total frais d'acquisition des immobilisation</i>				
Frais d'émission des emprunts :	207 128	(13 821)		193 307
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>	207 128	(13 821)		193 307
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL	207 128	(13 821)		193 307

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000	680		1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000	680		1 680	

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Ailis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 99 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET 332 635 121 00076 - APE 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 028
Autres honoraires	500
TOTAL	3 528

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Ailis - Bât. G
521 rue Georges Mathis - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 35 axiomemont@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 525 121 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

